

Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France
Séance du 11 décembre 2013

Vœu déposé par

Jérôme Guedj – Vincent Eblé

Complément de parcours

Voté par le conseil d'administration du 11 décembre 2013

Par délibérations des 11 juillet puis 13 décembre 2012, le Conseil du STIF a décidé la mise en place du complément de parcours à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le coût, en année pleine était estimée à 11 millions d'euros.

Cette mesure tarifaire présente un intérêt réel pour les détenteurs de Passes Navigo au zonage limité souhaitant acquérir un billet origine-destination au-delà de son forfait zonal. Sa mise en place fut saluée par la majorité des administrateurs mais aussi par les usagers comme une mesure logique et cohérente. Elle demeure une réelle avancée pour les utilisateurs des transports en commun de la grande couronne tout particulièrement.

Cette nouvelle disposition tarifaire trouve également son utilité pour les détenteurs d'un Passe Navigo Amethyste au zonage limité comme il peut être proposé dans de nombreux départements.

Près d'un an après son installation, il convient d'effectuer une évaluation de la mise en place de cette réforme. De nombreux usagers pointent légitimement la complexité du dispositif. En effet, le complément de parcours ne peut être sollicité qu'à usage unique et immédiat (3 heures de validité) et sur offre ferrée lourde, limitant ainsi considérablement l'intérêt de cette mesure et ses potentialités.

Ces difficultés sont d'autant plus ressenties par les usagers « Amethyste » dont nous reconnaissons la sensibilité.

Les élus signataires tiennent à rappeler l'intérêt du complément de parcours pour les usagers. Ils expriment le vœu que le STIF,

- envisage l'extension du complément de parcours à des formules aller-retour et journalières,
- étende l'utilisation du complément de parcours aux bus et tramways,
- effectue à travers le STIF ou les opérateurs une information adaptée et renforcée du dispositif auprès des usagers à travers une nouvelle campagne de communication notamment auprès des bornes d'achat.